

Commune de Jorat-Menthue

Commission énergie

Directive pour l'obtention des subventions communales liées à la mobilité

Soucieuse du développement des moyens de transports écologiques, et afin d'encourager la mobilité douce auprès de ses citoyens, la commune de Jorat-Menthue offre des subventions soumises aux conditions suivantes :

Conditions d'octroi des subventions :

- Maximum une demande par an et par personne, hormis les renouvellements.
- Les demandes doivent nous parvenir au plus tard 3 mois après l'achat. Passé ce délai, la subvention ne sera pas accordée (la date du ticket ou de la facture est déterminante).
- Le demandeur/la demandeuse doit être domicilié/e sur la commune depuis 2 ans dès l'inscription au contrôle des habitants.

Procédure

Déposer au bureau communal le formulaire de demande de la subvention communale et ses annexes, aux heures d'ouvertures, muni d'une pièce d'identité et de la facture originale de l'achat.

Liste des subventions disponibles

•	 Un type d'objet par personne physique. L'âge minimal requis pour bénéficier de la subvention est de 16 ans révolus. Le demandeur certifie qu'il acquiert le véhicule électrique pour ses propres besoins. Achat d'un vélo électrique neuf auprès d'un marchand de cycles spécialisé localisé sur le canton de Vaud. Grandes surfaces, commande sur internet et vente entre particuliers exclus. La subvention n'est pas accordée pour un véhicule électrique d'occasion. Délai d'attente pour une nouvelle demande du même type : 7ans.
---	--

Vélo	20% du coût, mais au max. CHF 300 par vélo.	 Un type d'objet par personne physique. L'âge minimal requis pour bénéficier de la subvention est de 16 ans révolus. Le demandeur certifie qu'il acquiert le véhicule pour ses propres besoins. Achat d'un vélo neuf auprès d'un marchand de cycles spécialisé localisé sur le canton de Vaud. Grandes surfaces, commande sur internet et vente entre particuliers exclus. La subvention n'est pas accordée pour un véhicule d'occasion. Délai d'attente pour une nouvelle demande du même type : 7ans.
Abonnement général CFF (enfants, jeunes, adultes) SBB CFF FFS	CHF 500 pour l'achat d'un AG.	Délai d'attente pour une nouvelle demande : 5ans. L'âge minimal requis pour bénéficier de la subvention est de 14 ans révolus.
Abonnement CFF ½ tarif SBB CFF FFS	CHF 100 pour l'achat d'un abonnement demi-tarif la première année d'octroi de la subvention ; CHF 50 pour les renouvellements.	L'âge minimal requis pour bénéficier de la subvention est de 16 ans révolus.
Abonnement annuel Mobilis	CHF 100 pour l'achat d'un abonnement annuel (sans restriction de zones) la première année d'octroi de la subvention ; CHF 50 pour les renouvellements.	L'âge minimal requis pour bénéficier de la subvention est de 14 ans révolus.

Valable dès le 06.07.2023, sous réserve de modifications